

Le Comité régional,

Considérant la résolution WPR/RC24.R10,

1. EXPRIME sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée qui a confirmé son offre d'accueillir la trente-deuxième session du Comité régional;
2. CONFIRME que la trente-deuxième session aura lieu à Séoul sous réserve qu'un accord satisfaisant soit conclu entre le Gouvernement et l'OMS d'ici le 31 mars 1981;
3. DECIDE que la trente-deuxième session aura lieu du 22 au 28 septembre 1981;
4. DECIDE en outre que la trente-troisième session du Comité régional en 1982 aura lieu au siège régional à Manille durant cinq ou six jours ouvrables continus du lundi au vendredi ou, si nécessaire, au samedi.